**Accord-cadre relatif à la location et à la maintenance de systèmes d’impression numériques professionnels avec prestations associées au profit des ateliers et points d’impression des services centraux parisiens de l’État.**

**(SolimProd 2)**

**ANNEXE MS 2**

**(Lot N°2)**

**Questionnaire « Performance de l’offre en matière d’insertion des publics**

**rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières »**

**Avertissement**

Cette fiche doit être complétée par chaque entreprise soumissionnaire.

Il ne s’agit pas d’exposer la politique générale de l’entreprise en matière d’insertion professionnelle mais de préciser les mesures qui seront prises dans le cadre du présent marché pour répondre de façon concrète au critère d’attribution sur la performance de l’offre en matière d’insertion des publics éloignés de l’emploi.

Les informations fournies par le soumissionnaire dans ce questionnaire visent exclusivement les publics bénéficiaires de la clause obligatoire d’insertion par l’activité économique inscrite au présent marché. Elles ne s’appliquent pas à l’ensemble des moyens humains mis à disposition par l’entreprise pour la réalisation des prestations inscrites au marché.

L’offre du soumissionnaire au présent questionnaire vaut engagement une fois le marché notifié et fera l’objet de vérification tout au long de l’exécution du marché.

Le critère de performance en matière d’insertion, décrit dans le présent questionnaire, est noté sur 100 points ; il est décomposé en 3 sous-critères :

1. Le taux de féminisation des salariés en insertion : 50 points
2. Le dispositif de formation des salariés en insertion: 30 points
3. L’accompagnement des salariés en insertion : 20 points

**1) Taux de féminisation du personnel que l’entreprise entend mobiliser pour atteindre l’objectif d’insertion (« 50 » points)**

On considère **(A)** comme étant le nombre de personnel **technique** en insertion que l’entreprise entend affecter au marché et **(B)** le nombre de personnel **technique féminin** en insertion quel’entreprise entend affecter au marché

* **Taux de féminisation** **de personnel technique en insertion**   
  (100 \* B /A) : **(30 points)**

%

On considère **(C)** comme étant le nombre de personnes (**hors personnel technique**) en insertion que l’entreprise entend affecter au marché et **(D)**  le nombre de femmes (**hors personnel technique**) en insertion que l’entreprise entend affecter au marché :

* **Taux de féminisation** **du personnel (hors personnel technique)** **en insertion**

(100 \* D /C) auquel l’entreprise s’engage : **(20 points)**

%

**2**) **Dispositifs de formation professionnelle proposés par l’entreprise au(x) salarié(s) en insertion dans le cadre de l’exécution du marché (« 30 » points)**

*Note : Les 3 sous-critères “formation” renvoient aux formations qui seront suivies par les salariés en insertion recrutés via la modalité “embauche directe” (hors recours au secteur de l’insertion par l’activité économique)*

**2.1 Quelle politique prévoyez-vous en termes de formation des publics en insertion embauchés au cours du présent-cadre (Agencement des parcours de formation, partenariat avec les organismes de formation, plan de recrutement des candidats en alternance, accompagnement des salariés dans le choix de formations à suivre, compétences et savoirs-être visés en priorité, formations obligatoires / parcours personnalisés selon les profils…..) ? (15 points)**

**2.2.** Formations non-certifiantes des salariés en insertion affectés au marché **(5 points)**

**RAPPEL :** Ce sous-critère concerne les types formations, qu’elles soient longues ou courtes, **qui ne sont pas sanctionnées par un certificat de qualification / titre professionnel**  mais qui visent à acquérir de nouvelles compétences ou de nouveaux savoirs faires, sans que le thème ou le domaine de formation concerné ne fasse l’objet d’une notation dans le présent questionnaire. Il s'agit ici de décrire les formations non-certifiantes qui seront proposées aux salariés en insertion recrutés et mobilisés sur le présent accord-cadre.

Formation 1 :

Libellé :

Durée (en heures) : h

Formation 2 :

Libellé :

Durée (en heures) : h

Formation 3 :

Libellé :

Durée (en heures) : h

(Ajoutez d’autres formations si nécessaire)

**2.2** Formations certifiantes **(10 points)**

**RAPPEL :** Une formation certifiante débouche sur un certificat de qualification reconnu par les branches professionnelles, un certificat de compétences ou un titre professionnel **inscrits au Répertoire Nationale de la certification professionnelle.** Pour ce sous-critère, **toute réponse renvoyant à une formation non-certifiante sera considérée comme nulle.** La nature des parcours envisagés peut varier selon les besoins de l'entreprise et les profils des salariés en insertion. La réponse attendue concerne la durée des formations proposées ainsi que le certificat ou titre visé. L’entreprise est libre de détailler plusieurs types de formations certifiantes à envisager tout au long du marché selon les salariés et les domaines d’activités concernés.

Le titulaire doit renseigner les formations certifiantes qui seront proposées aux salariés en insertion, recrutés et mobilisés sur le présent accord-cadre.

*Notes : Il est possible de ne proposer qu’une seule option de formation/ ou au contraire de proposer différents parcours alternatifs, pour différents profils ou postes. Pour le cas où plus de 3 formations sont envisageables, ajouter un feuillet supplémentaire en déclinant toujours le libellé, le titre visé, la durée.*

* Formation 1 :
  + Libellé :
  + Durée (en heures) : h
  + Niveau de qualification/ titre professionnel visé (BEP,CAP, CQP, Titre pro…..) :
  + Organisme de formation :
* Formation 2 :
  + Libellé :
  + Durée (en heures) : h
  + Niveau de qualification/ titre professionnel visé (BEP,CAP, CQP, Titre pro…..) :

Organisme de formation :

* Formation 3
  + Libellé :
  + Durée (en heures) : h
  + Niveau de qualification/ titre professionnel visé (BEP, CAP, CQP, Titre pro…..) :

Organisme de formation :

(Ajoutez d’autres formations si nécessaire)

**3) Accompagnement proposé par l’entreprise pour le(s) salarié(s) en insertion (« 20 » points)**

**3.1 Tutorat (15 points)**

3.1.1 Présence d’un tuteur **(5 points)**

Oui

Non

Ancienneté (en mois) du tuteur dans sa fonction au sein de l’entreprise (à titre indicatif, non noté) :

Mois

Compléments d’informations éventuels

3.1.2 Formation du tuteur à l’accompagnement de publics spécifiques ? **(5 points)**

Oui

Non

Si oui, nombre d’heures et intitulé de la formation?

Si non, est-il prévu qu’il reçoive une formation ?

Oui

Non

Si oui, nombre d’heures et intitulé de la formation?

**3.1.3** Nombre d'heures consacrées chaque mois, par le tuteur à l'accompagnement personnalisé et individualisé d’un salarié en insertion : **(5 points)**

**Nombre d'heures** :

**3.2** **Suivi des publics en insertion durant l’exécution du marché (5 points)**

3.2.1 Comment sera évalué le travail et la progression du (des) salarié(s) en insertion ? Quelle sera la fréquence des évaluations ? **(2,5 points)**

* Dispositif d’évaluation

Oui

Non

Si oui, décrire nombre, fréquence et contenu des évaluations

3.2.2. Mesures prises par l’entreprise pour assurer l’accompagnement du (des) salarié(s)en insertion pour identifier et remédier àd’éventuelles difficultés sociales (logement, santé, famille…) **(2,5 points)**

* Mesures proposées

Oui

Non

Si oui, selon quelles modalités (interne, externe, etc.), décrire